

DEPARTEMENT

AVEYRON

DE LA COMMUNE DE CAMPAGNAC

Séance du 24 NOVEMBRE 2016

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
10	10	9

Délibération n° 6

Objet de la Délibération

**REVISION DE LA
CARTE COMMUNALE
DE CAMPAGNAC**

L'an deux mille Seize
et le Vingt quatre du mois de NOVEMBRE
à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de M LADET Jean-Michel, Maire

Présents : Mmes VISIER. LABEAUME. ANDRE. MMrs GUIRAL, BELLOC,
BOUSSAC. PUEL. CAUSSE.

Absent(s) : Mme CROIZIER

M Serge GUIRAL a (ont) été nommé(é) (s) secrétaire (s).

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code de l'urbanisme et notamment ses art. L.160-1, à L.163-10 et R.161-1 à
R.163-9 ;

VU l'arrêté Préfectoral d'approbation de la carte communale de CAMPAGNAC en
date du 28 MARS 2007 et les périmètres définis,

Considérant les demandes croissantes de permis de construire hors périmètre de
celle-ci et les projets annoncés notamment sur la zone à proximité de l'A75 ;

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, l'intérêt et l'opportunité pour la
commune de réviser la carte communale de Campagnac.

Où l'exposé du Maire, après délibération, le conseil municipal :

*EMET un avis favorable à la révision de la carte communale sur le territoire de la
commune, conformément aux dispositions susvisées du Code de l'Urbanisme,

*DECIDE que les études de la révision de la carte communale seront réalisées par des
prestataires privés, après consultation,

*DONNE autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de
prestations ou de services nécessaires à ces études et procédures,

*DIT que les crédits destinés au financement de l'opération sont inscrits au BP 2016,
chapitre 20, article 202.

La présente délibération sera (éventuellement) transmise aux différents
organismes concernés et fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

Ainsi fait et délibéré les an mois et jour susdits

Pour copie conforme

Le Maire

JM LADET

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en S/Préfecture
Le 02/02/2017
Et publication ou notification
Du 01/12/2016

Accusé de réception en préfecture
012-211200472-20161124-20161124_9-DE
Reçu le 02/02/2017